

De l'avis du Comité, les groupements commerciaux canadiens qui s'intéressent à la zone du Pacifique devraient aussi observer de près les données relevées par le Conseil d'échange Canada-Japon d'Ottawa et envisager la création d'un organisme semblable à Tokyo.

D'autre part, une perspective de coopération plus étroite qui semble plus prometteuse est celle de l'aide qui serait offerte aux pays les moins développés de la zone. Ce type de coopération est d'une vaste portée. Elle peut s'exercer conjointement avec des organismes régionaux tels que la Banque asiatique de développement et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ou avec l'appui de consortiums et de groupes consultatifs, ou encore grâce à des entreprises menées de concert avec d'autres « donateurs » d'importance moyenne, comme par exemple l'Australie, les Pays-Bas et le Japon.

### III. INTÉRÊT QUE PORTE LE CANADA À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement a affirmé clairement que l'aide au développement constituera l'un des principaux éléments du rôle officiel que le Canada jouera plus tard dans la région du Pacifique. Le Comité appuie d'emblée l'importance accordée à cette ligne de conduite. Il semble particulièrement souhaitable que le Canada s'acquitte très activement de cette tâche dans le concert des pays du Pacifique pour équilibrer les possibilités commerciales, ainsi que les avantages économiques qui s'offrent à lui dans cette région. Grâce au développement coopératif, le Canada sera aussi en mesure d'exploiter à fond les moyens dont il dispose pour aider de façon appréciable à soutenir la paix et la stabilité économique de la zone en question.

En dépit des excellentes raisons qui militent en faveur d'une aide croissante aux pays du Pacifique, il faut reconnaître le fait que le Canada verra son aide restreinte par la carence de ses ressources, si on les compare à l'envergure des besoins régionaux. D'autres obstacles résulteront d'engagements pris par le Canada dans d'autres parties du monde et de son manque d'expérience générale à cet égard. C'est pourquoi, le Comité recommande que la collaboration du Canada au développement des pays du Pacifique, soit constructive sans ostentation et qu'elle reflète les limites de ses moyens.

L'élément de sélectivité sera de première importance en ce qui concerne les nouveaux programmes d'aide au Pacifique, tant du point de vue des pays que des champs d'activité. Dans les pays où il sera impossible d'établir des programmes bilatéraux complets, le Canada pourra tout de même jouer un rôle avantageux par l'entremise d'organismes multilatéraux et régionaux.

Sur le plan régional, le Canada prend déjà une part active aux programmes qui visent la zone du Pacifique et qui émanent de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. On espère aussi en venir à des rapports plus étroits avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Au niveau sous-régional, l'appui accordé au comité du Mékong, à l'Institut asiatique de technologie et à l'Université du Pacifique méridional